



FOOD SAFETY INNOVATION

## POLITIQUES GÉNÉRALES

---

*Entreprise · Code d'Éthique ·  
Système de gestion intégré · Politique de qualité · Politique environnementale*

**araven**

FOOD SAFETY INNOVATION

ENTREPRISE

---



FOOD SAFETY INNOVATION

## NOTRE ENTREPRISE



**Araven S.L.U.**, fondée à Saragosse en 1976, est une **entreprise internationale** spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'une gamme complète et innovante de produits pour la conservation et la manipulation d'aliments dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

**Depuis notre siège à Saragosse (Espagne)** notre équipe créative et multidisciplinaire innove chaque jour pour surprendre le marché avec des solutions attractives, toujours avec la plus haute qualité garantie de nos produits et de notre service client et répondre efficacement aux exigences d'un consommateur de plus en plus soucieux de l'impact environnemental des entreprises.

Notre large vision internationale, à travers **un vaste réseau d'agents et de distributeurs dans le monde entier**, nous permet de vendre nos produits dans plus de 80 pays ainsi que de donner accès à nos services standards, pratiques de gestion, points focaux, connaissances et formations pour améliorer la compétitivité sur toute la chaîne de valeur en plein processus de changement.

Nos **valeurs et nos engagements** nous ont conduits à la position importante que nous occupons sur le marché et avec ce document nous voulons partager notre **code d'éthique** qui constitue le cadre dans lequel nous développons nos politiques spécifiques telles que la **politique de qualité** et la **politique environnementale**.

ARAVEN S.L.U. opère sous la **marque**



FOOD SAFETY INNOVATION



ARAVEN est une société aragonaise fondée en 1976 par deux entrepreneurs du milieu industriel de l'injection de plastique et de la commercialisation. En 1977, ils développent leur premier moule, et en 1978, ils commencent la commercialisation à l'échelle nationale auprès de grands clients.

C'est alors qu'ARAVEN commence à se développer en se centrant sur des solutions pour la maison, sur le marché national, pour ensuite, à la fin des années 80, entrer dans le secteur des professionnels de la restauration, puis, dans les années 90, s'introduire sur le marché international.

L'entreprise lance son premier panier de courses en 1987 et développe une nouvelle ligne d'activité dédiée aux équipements commerciaux en 2005, avec le lancement du panier Shop&Roll (le premier panier au monde équipé d'une poignée télescopique et de roulettes), dont la fabrication démarre peu après au Mexique.

Les années 2010 marquent le développement de ces deux dernières activités, avec le lancement de nouvelles solutions pour le transport des courses, qui viennent élargir la gamme des paniers Shop&Roll et chariots Loop (le premier chariot compact au monde), et la mise à disposition de nouveaux outils de travail pour la conservation et la manipulation des aliments dans le secteur de la restauration.

En 2017, via ARAVEN GROUP S.L., la société de capital-risque (private equity) GED, qui opère dans le segment middle market, acquiert la majorité du capital d'ARAVEN S.L.U.

En 2018, ARAVEN inaugure des installations à Villanueva de Gállego. Les nouvelles installations s'étendent sur un total de 7 800 m<sup>2</sup> (6 300 d'entrepôts et 1 500 de bureaux).

En 2020, ARAVEN renforce son leadership dans la conception et la fabrication de paniers et chariots avec sa nouvelle gamme Oceanis, qui propose ses produits Shop&Roll et Loop fabriqués avec du plastique marin recyclé, à partir de cordes et de matériel de pêche abandonnés.

Toujours en 2020, ARAVEN rejoint une autre entreprise du groupe GED, GRUPO OM COMUNICACIÓN VISUAL S.L.U., pour former un Groupe, ARAVEN GROUP S.L., dans trois domaines d'activité pour le secteur de la restauration et du retail, offrant des produits pour le transport des courses et la communication visuelle.

En 2021, ARAVEN transforme son modèle de distribution de produits de restauration aux États-Unis et au Mexique à travers des filiales pour les gérer par l'intermédiaire de distributeurs. De même, la ligne d'activité du transport des courses au Mexique est intégrée à GRUPO OM au Mexique. Fruit de cette intégration, la production et la distribution au Mexique de la gamme de produits de transport des courses <sup>4</sup> passent à GRUPO OM Mexique.



Grâce à l'implication et au travail de l'ensemble des membres d'ARAVEN dans le cadre des objectifs de développement durable, ARAVEN obtient le premier label « Responsabilité sociale aragonaise » en 2022.

En 2023, la marque Shop&Roll est lancée en tant que marque commerciale unifiée pour le secteur du retail, avec toutes les solutions d'ARAVEN et de GRUPO OM pour ce secteur : Solutions de transport des courses, communication visuelle, visual merchandising et PLV. La marque Araven reste la marque commerciale pour le secteur de la restauration.

Toujours en 2023, ARAVEN et GRUPO OM intègrent dans leur système de management de la qualité ISO 9001:2015 le système de gestion environnementale ISO 14001:2015 et obtiennent le renouvellement de leur certification de qualité actuelle. Le gouvernement d'Aragon octroie également une double distinction à ARAVEN. En début d'année, il décerne le « Prix Aragon Conception et Entreprise » dans la catégorie produit pour sa gamme de boîtes hermétiques ColorClip, et, plus tard, le label « Aragon Circulaire » pour son engagement à appliquer les principes de l'économie circulaire à l'ensemble de son activité.

En 2024, la nouvelle société Shop and Roll España, S.L., qui fait partie du groupe Araven depuis le 1er Juin, a été créée, en séparant le secteur des chariots et des paniers du secteur CHR, qui continue de faire partie de la société Araven S.L.U.

En juillet 2024, la société américaine **CFS BRANDS acquiert la société ARAVEN S.L.U.** avec son catalogue complet de solutions exclusives pour les différents besoins de conservation, de manutention, de service, d'exposition et de nettoyage dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration. Araven SLU va continuer à travailler comme une entité indépendante au sein de CFS Brands

**CFS Brands** a son siège à Oklahoma City (Oklahoma, États-Unis) et exploite 14 marques spécialisées dans la fabrication de produits pour les secteurs CHR, des soins de santé et du nettoyage.

**1976 - 1977**

Fondation et Développement du premier moule

**1978**

Début vente de produits de consommation à de grands clients. Distribution moderne.

**1987**

Introduction dans le segment restauration

**1989**

Boîtes hermétiques Gastronorm

**1990**

Développement du service international

**1999**

Première certification ISO 9001 avec Lloyd's Register

**2002**

Gamme décorative avec technologie IN-MOULDDING

**2005**

Rolling Basket - Marque SHOP &amp; ROLL

**2007**

Début production Mexique

**2012**

Récipients en silicone. Reconnaissance CDTI

**2013**

Ouverture filiale aux États-Unis

**2014 - 2015**

Lancement chariot de courses LOOP et panier monobloc

**2016**

40e anniversaire de l'entreprise

**2017**

Acquisition de la majorité du capital d'Araven S.L.U. par GED Capital

**2018**

Nouvelles installations à Villanueva de Gállego

**2020** *Oceanis*

Lancement de la gamme Oceanis

**2020**

Intégration avec GRUPO OM COMUNICACIÓN VISUAL S.L.U

**2021**

Fermeture filiales restauration États-Unis et Mexique.

**2022**

Premier Label RSA 2022

**2023**

Médaille d'argent EcoVadis



Lancement marque Shop&amp;Roll et continuité marque Araven

**2024**

Intégration ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015



Label Aragon Circulaire



Création d'une nouvelle société Shop &amp; Roll España SL pour les chariots et les paniers et continuité de la société Araven SLU pour l'hôtellerie et la restauration..

Acquisition de Araven S.L.U. par CFS BRANDS



**Mission**

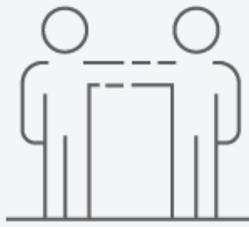
**Offrir à nos clients des Solutions innovatrices** dans les différents secteurs sur lesquelles nous agissons, toujours en respectant la **durabilité**.

**Vision**

**Mener l'équipement sur les différents secteurs** à travailler, autant pour le marché national que pour les marchés internationaux auxquels nous nous dirigeons.

**Valeurs****SERVICE CLIENT**

Notre but est toujours de satisfaire les besoins des clients

**COLLABORATION**

On sent en pluriel. Nous avons conscience au-delà de nous mêmes. Nous pensons en équipe, territoire, monde

**ESPRIT D'INTÉGRATION**

Nous transmettons transparence dans toutes nos décisions, en créant un sentiment d'appartenance

**AMBITION D'EXCELLENCE**

Nous nous dépassons constamment pour offrir notre mieux

**INNOVATION**

L'inconnu nous attire et nous incite à explorer des nouvelles possibilités et à dessiner le futur



***Nous équipons les professionnels de la restauration en améliorant l'efficacité en cuisine.***

Araven Food Service s'est imposée comme une marque de référence en matière de sécurité alimentaire dans le secteur de la restauration grâce à une innovation continue.

Nous développons des outils de travail faciles à utiliser, polyvalents, avec toutes les garanties en matière d'hygiène alimentaire pour se conformer aux réglementations et travailler au quotidien en cuisine.



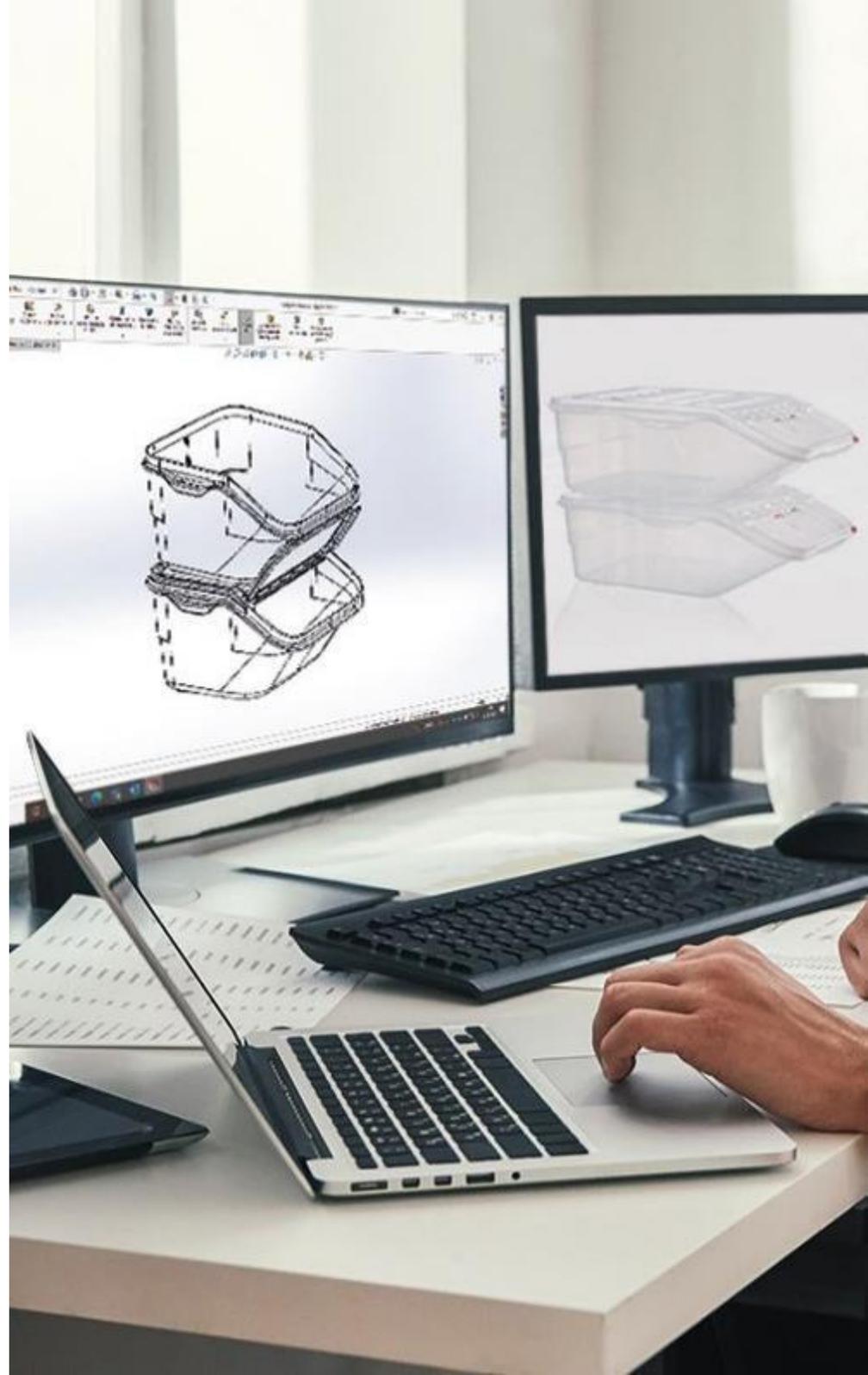
“ Grâce à **la recherche et à l'effort constants**, nous développons des idées qui deviennent de **nouveaux produits et des solutions uniques dans le secteur d'activité** dans lequel nous travaillons. ”

Un processus d'innovation solide qui commence par une profonde connaissance des canaux dans lesquels nous travaillons. La collaboration, la conception, la veille technologique et l'étude de marché nous permettent de générer des idées qui, combinées à de fortes doses de créativité et de ressources techniques, aboutissent à des produits à forte valeur ajoutée et différenciés.



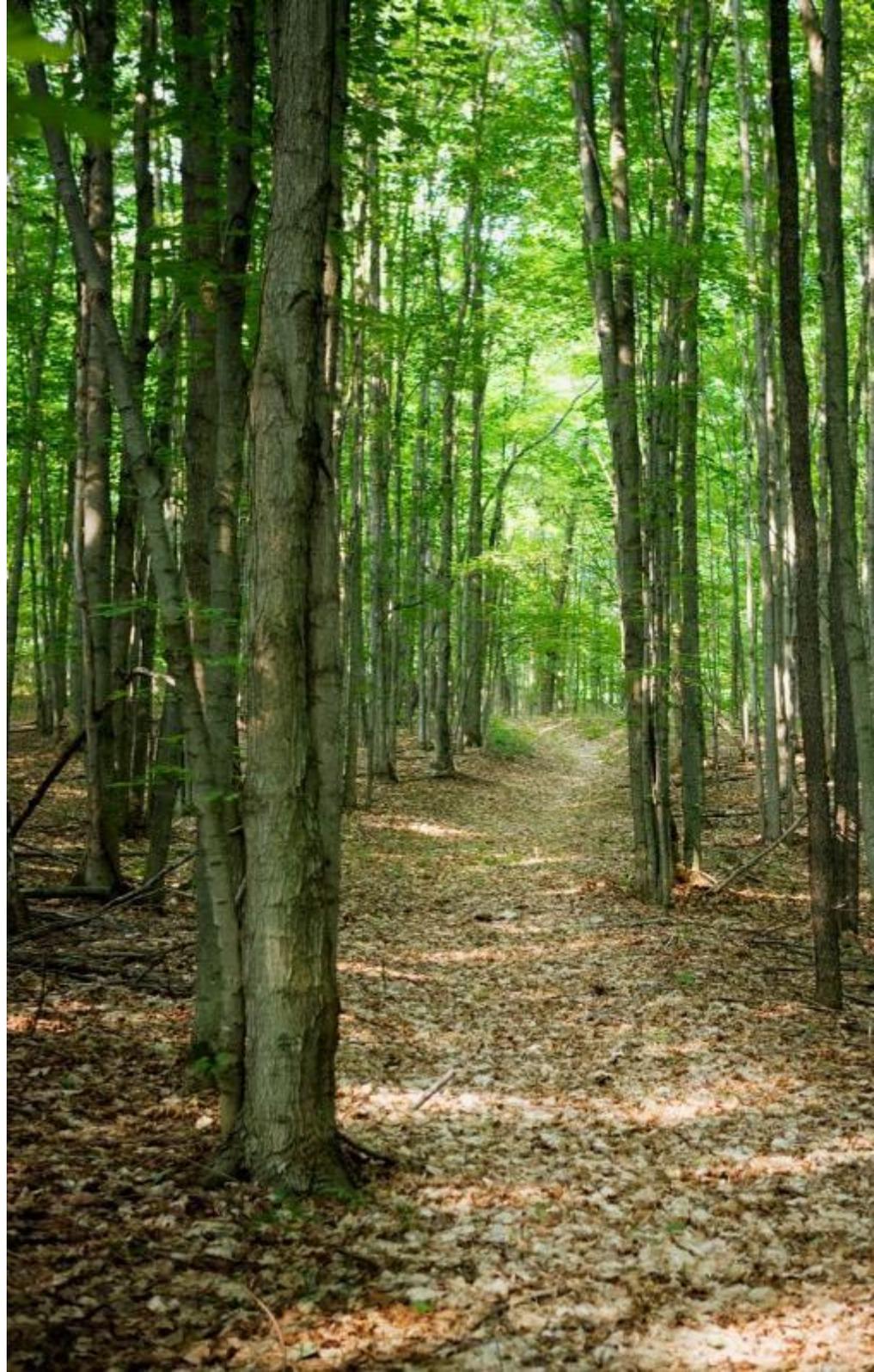
“ Lorsque nous travaillons sur **de nouvelles solutions**, nous essayons toujours d’aller **au-delà de ce qui existe.** ”

Des propositions qui non seulement apportent un design différent, mais qui améliorent également la fonctionnalité des solutions existantes et parviennent à révolutionner et à dynamiser le marché.



“ *La **durabilité** a cessé d’être une mode pour **devenir une priorité stratégique** et une réalité pour de nombreuses entreprises.* ”

Chez ARAVEN, nous opérons avec la responsabilité et l’engagement dont la société et la planète ont besoin. Pour nous, une société ne sera prospère que sur une planète saine. Nous sommes conscients que le défi environnemental ne peut être relevé seul et doit s’accompagner de ses aspects sociaux et économiques.



# NOS CIBLES ET NOS OBJECTIFS S'ALIGNENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les **ODD stratégiques** pour ARAVEN sont ceux que nous pouvons influencer et améliorer le plus, comme le définissent nos employés, nos clients et nos fournisseurs ainsi que toutes les parties prenantes de notre activité en tant qu'entreprise.

**5** ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES







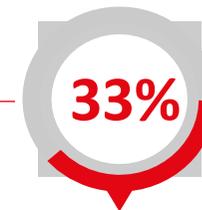
**+ 1.000**

Présent chez plus de 1 000 clients



NATIONAL

Clients par territoire



EXPORTATION



**539**

Des professionnels de l'hôtellerie et des étudiants formés



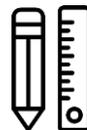
**35**

Dépôts et brevets



**+ 300K€**

Investi en RD chaque année



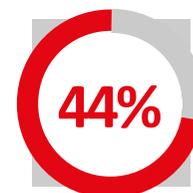
**+ 200%**

Projets développés par rapport à ceux prévus au budget



**+ 20M€**

Chiffre d'affaires



NATIONAL



EXPORTATION

# LABELS, RECONNAISSANCES ET ADHÉSIONS



**Pacto Mundial**  
Red Española

Nous comptons, entre autres, sur les organisations suivantes



**Universidad**  
Zaragoza



**AIMPLAS**  
INSTITUTO TECNOLÓGICO  
DEL PLÁSTICO



Instituto Universitario de Investigación  
de Ingeniería de Aragón  
**Universidad** Zaragoza



basque  
culinary  
center



ENRIQUE OLVERA





FOOD SAFETY INNOVATION

CODE D'ÉTHIQUE

---

# PERSONNES

## NOTRE PERSONNEL

ARAVEN est intrinsèquement lié aux produits pour le secteur de la hôtellerie et de la restauration commerciale, mais surtout à quelque chose d'encore plus important, **une équipe de professionnels spécialisés, responsables et créatifs au service du client.**

Nous cherchons à offrir des designs et des produits captivants. Nous écoutons, conseillons et adaptons le produit et le service aux besoins de l'utilisateur.

Chez ARAVEN, **nous gérons les produits et stimulons les personnes, en refusant à tout moment l'exploitation des enfants.**

## **Principes de non-discrimination et d'égalité des chances**

Nous soutenons la non-discrimination selon la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, l'opinion politique, la religion ou toute autre condition personnelle, physique ou sociale des personnes, ainsi que l'égalité des chances.

Nous défendons notamment l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en termes d'accès à l'emploi, de formation, de promotion professionnelle et de conditions de travail.

Nous mettons en œuvre des mesures préventives et refusons toute manifestation de violence, de harcèlement physique, sexuel, psychologique, moral ou autre, d'abus de pouvoir au travail et toute autre conduite générant un environnement intimidant ou offensant pour les droits personnels des professionnels.

## **Sécurité et santé au travail**

Nous nous engageons à appliquer les normes et les bonnes pratiques en lien avec les conditions de travail, de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Tous les employés doivent respecter strictement les normes de santé et de sécurité au travail et veiller à leur propre sécurité ainsi qu'à celle des autres personnes liées à leurs activités. La consommation d'alcool et de drogue ou de toute autre substance pouvant affecter le respect des obligations professionnelles est interdite.

## **Formation**

Nous planifions une formation pour notre personnel en promouvant l'égalité des chances et la perspective de carrière en vue d'atteindre les objectifs d'entreprise.

## **Sélection et évaluation**

Nos critères de sélection répondent aux mérites académiques, personnels et professionnels des candidats ainsi qu'à nos besoins. Nous évaluons les personnes en fonction de leurs performances professionnelles individuelles et collectives.

## **Ressources et moyens pour le développement de l'activité**

Nous nous engageons à mettre à la disposition des employés les ressources et les moyens nécessaires et appropriés au développement de leur activité.

Sans préjudice du respect obligatoire des règles et procédures spécifiques en matière de ressources et de moyens, les membres d'ARAVEN s'engagent à faire un usage responsable des ressources et moyens mis à leur disposition, en réalisant exclusivement des activités dans l'intérêt de l'entreprise.

ARAVEN détient la propriété et les droits d'utilisation et d'exploitation des programmes et systèmes informatiques, équipements, manuels, vidéos, projets, études, rapports et autres œuvres et droits créés, développés, perfectionnés ou utilisés par ses employés dans le cadre de leur activité professionnelle ou des installations informatiques d'ARAVEN.

L'utilisation des équipements, systèmes et logiciels qu'ARAVEN met à la disposition des employés pour effectuer leur travail, y compris la facilité d'accès et d'exploitation sur internet, doit respecter des critères de sécurité et d'efficacité et exclure toute utilisation, action ou fonction informatique illicite ou contraire aux règles ou instructions d'ARAVEN.

## Confidentialité

### Informations réservées, privilégiées et protection des données personnelles

Pour ARAVEN, l'obtention et la bonne utilisation des informations sont des avantages concurrentiels, c'est pourquoi leur gestion et leur traitement doivent se faire de manière responsable, sûre, objective et conforme à la loi.

#### Traitement d'informations réservées ou Protection des données à caractère personnel confidentielles

Les membres d'ARAVEN ont l'obligation de protéger les informations et les connaissances générées au sein de l'organisation, qui constituent la propriété d'ARAVEN ou qui sont détenues par ARAVEN.

Les employés s'abstiendront d'utiliser dans leur intérêt les données, informations ou documents obtenus dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils ne communiqueront pas non plus d'informations à des tiers, sauf dans le respect de la réglementation applicable, des règles de l'entreprise ou lorsqu'ils y sont expressément autorisés. Ils n'utiliseront pas non plus de données, informations ou documents confidentiels provenant d'une société tierce sans l'autorisation écrite de cette dernière.

Les membres d'ARAVEN s'engagent à maintenir la confidentialité des données, informations ou documents obtenus dans le cadre de leurs fonctions au sein de l'entreprise ainsi qu'à en faire un usage conforme au règlement intérieur. En général, et sauf indication contraire, les informations auxquelles ils ont accès doivent être considérées comme confidentielles et ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues.

De même, ils ne devront pas copier, reproduire ni exploiter les informations au-delà du cadre de leurs activités, ni les stocker dans des systèmes d'information n'étant pas la propriété d'ARAVEN, sauf dans les cas et aux fins expressément autorisés.

L'obligation de confidentialité demeurera à l'issue de l'activité et inclura l'obligation de restituer tout matériel lié à l'entreprise détenu par l'employé au moment de la cessation de sa relation avec l'organisation.

Les membres d'ARAVEN doivent respecter la vie privée personnelle et familiale des autres, qu'il s'agisse d'employés ou d'autres personnes dont ils ont accès aux données. Les autorisations d'utilisation des données doivent répondre à des demandes spécifiques et justifiées. Les employés devront se conformer strictement aux règles internes et externes établies pour assurer le bon traitement des données fournies à la société par des tiers.

Lors de la collecte de données personnelles de clients, employés, sous-traitants ou de toute autre personne ou organisation avec laquelle une relation contractuelle ou d'une quelconque autre nature est maintenue, le personnel doit obtenir le consentement, le cas échéant, et s'engage à utiliser les données aux fins autorisées par la personne ayant donné son consentement.

Les membres d'ARAVEN doivent également connaître et respecter toutes les procédures internes mises en œuvre en matière de stockage, conservation et accès aux données et destinées à garantir les différents niveaux de sécurité requis en fonction de la nature de ces données.

Les employés communiqueront à leur supérieur tout incident qu'ils détecteront en lien avec la confidentialité des informations ou la protection des données personnelles.

#### **Les informations suivantes sont considérées, à titre informatif sans toutefois s'y limiter, comme des informations confidentielles ou privilégiées :**

- Informations comptables et projections financières
- Fusions, acquisitions, associations, plans d'expansion et plans d'affaires
- Opérations sur titres et financements
- Politiques et pratiques commerciales et opérationnelles
- Litiges judiciaires ou administratifs
- Changements organisationnels
- Recherche et développement de nouveaux produits
- Informations personnelles des employés d'ARAVEN
- Propriété intellectuelle et industrielle, comme les secrets industriels, les marques déposées, les brevets et les droits d'auteur
- Listes de clients et de fournisseurs, structures et politiques tarifaires

## Récompenses et cadeaux

Les membres d'ARAVEN ne pourront donner ni accepter de récompenses ou de cadeaux pendant le déroulement de leur activité professionnelle. Exceptionnellement, la remise et l'acceptation de récompenses et cadeaux seront autorisées si les cas suivants ont lieu simultanément :

- Valeur économique sans intérêt ou symbolique
- Signes de courtoisie ou gestes commerciaux habituels
- Autorisés par la loi ou les pratiques commerciales généralement acceptées

Les employés d'ARAVEN ne pourront, directement ou par l'intermédiaire d'une personne interposée, offrir ou accorder ni demander ou accepter des avantages ou des bénéfices injustifiés qui ont pour but immédiat ou intermédiaire d'obtenir un avantage, présent ou futur, pour ARAVEN, eux-mêmes ou un tiers.

En particulier, ils ne pourront donner ni recevoir aucune forme de corruption ou de commission de la part ou effectuée par toute autre partie impliquée, telle que les fonctionnaires, espagnols ou étrangers, le personnel d'autres sociétés, les partis politiques, les autorités, les clients, les fournisseurs et les actionnaires. Les actes de corruption, expressément interdits, comprennent l'offre ou la promesse, directe ou indirecte, de tout type d'avantage indu, tout instrument de dissimulation ainsi que le trafic d'influence.

Ils ne pourront pas non plus recevoir, à titre personnel, de l'argent de la part des clients ou des fournisseurs.

Le personnel d'ARAVEN ne pourra donner ni accepter un geste qui influence, peut influencer ou peut être interprétée comme une influence dans la prise de décision.

En cas de doute sur ce qui est acceptable, l'offre devra être consultée en premier lieu avec le supérieur immédiat, qui pourra faire remonter la demande à la Direction d'Araven, S.L.U.



Articles promotionnels tels que des stylos, cahiers, mugs ou magnets.

Paniers garnis.

Cartes ou messages de remerciement.

Petits cadeaux symboliques de faible valeur à certaines occasions, comme les anniversaires, mariages, naissances, diplômes et départs à la retraite.



Cadeaux en espèces ou équivalent, comme les chèques ou les cartes cadeaux.

Articles de luxe et de grande valeur.

Billets à prix élevé pour des événements.



*Q: Pour fêter la fin de l'année, un fournisseur d'ARAVEN nous a envoyé un panier garni. Le panier contient des articles de bonne qualité et j'estime sa valeur à 100 €.*

*Nous collaborons avec ce fournisseur depuis plusieurs années. Le panier est destiné à l'ensemble du personnel d'ARAVEN.*

*Pouvons-nous accepter le cadeau ?*

*R: Le cadeau peut être accepté avec l'autorisation préalable du supérieur immédiat. De telles pratiques peuvent être conformes aux règles commerciales courantes.*

*La politique d'ARAVEN est de recevoir une approbation préalable. Votre supérieur devra déterminer si le cadeau compromettra ou pourra compromettre les futures négociations.*

## CONTEXTE

## CONDUITE PROFESSIONNELLE

Les relations avec les différents agents du contexte (gouvernements et administrations publiques, clients, fournisseurs, concurrence) peuvent **naître de l'interaction avec ARAVEN en tant qu'autorité, client, fournisseur, actionnaire et/ou promoteur.**

## Respect des réglementations

La politique d'ARAVEN est de se conformer et de soutenir le respect des lois, règlements, normes et autres dispositions légales applicables.

Le personnel d'ARAVEN ne doit en aucun cas commettre un acte illégal ou inapproprié ni inciter ou ordonner à un tiers de le commettre.

Les membres d'ARAVEN assument les responsabilités générales suivantes en matière de conformité réglementaire:

- Adopter au travail un comportement conforme aux principes et valeurs d'ARAVEN.
- Intégrer les obligations de conformité aux activités quotidiennes.
- Assumer ses responsabilités en matière de conformité réglementaire.
- Identifier et communiquer les risques de conformité pouvant exister dans les activités.
- Communiquer, par l'intermédiaire du canal des plaintes/consultations d'ARAVEN, les faits, circonstances et/ou conduites pouvant constituer un comportement malhonnête, voire criminel, au sein de l'organisation.
- Participer activement aux actions visant à détecter, atténuer ou réduire les risques existants dans l'organisation.
- Maintenir une communication ouverte et fluide avec la Direction responsable du système de conformité réglementaire et motiver les autres à faire de même
- Collaborer avec la Direction responsable du système de conformité réglementaire et encourager les autres à faire de même.
- Assister et participer aux formations, journées et autres événements d'entreprise similaires proposés ou organisés par la Direction responsable du système de conformité réglementaire.
- Adhérer aux politiques en vigueur d'ARAVEN et s'engager à les respecter, notamment pour ce qui est des systèmes de prévention des risques mis en place.

Si un employé d'ARAVEN a des doutes sur le caractère légal d'une pratique, une loi, un règlement ou une norme, il devra s'adresser à son supérieur immédiat, qui pourra faire remonter la demande à la Direction d'Araven, S.L.U.

## Prévention de la contrebande

ARAVEN prône une gestion transparente dans toute son activité logistique, en travaillant avec ses transporteurs pour assurer le respect de la réglementation en vigueur pour la circulation des produits commercialisés.

## Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent désigne toute activité qui vise à dissimuler des ressources d'origine délictueuse ou l'utilisation de ressources légitimes afin de soutenir des actions criminelles, ainsi qu'à nuire, entraver ou dissimuler des informations dans le cadre d'une enquête liée aux activités susmentionnées.

Le financement du terrorisme est la fourniture, le dépôt, la distribution ou la collecte de fonds ou de biens, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, dans l'intention de les utiliser ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou en partie, pour tout acte terroriste visé par le droit international.



Toutes les personnes concernées devront également informer leur supérieur hiérarchique immédiat, qui pourra faire remonter à la Direction d'Araven, S.L.U. tout fait susceptible d'être lié au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme ou qui ne respecte pas l'un de ces principes.

### **Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Afin de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les membres d'ARAVEN doivent respecter les principes d'action suivants :

- Vérifier l'identité du client en s'assurant de le connaître suffisamment
- Exiger les documents attestant les pouvoirs des personnes qui autorisent les transactions au nom du client.
- Ne pas effectuer de paiements ni accepter de frais extraordinaires non spécifiés dans le contrat correspondant en dehors du domaine d'activité ou sur des comptes bancaires non prévus à cette fin.
- Comparer les modes de paiement inhabituels en tenant compte de la nature de l'opération, notamment les encaissements ou les paiements en espèces d'un montant important ou par chèque au porteur.
- Ne pas réaliser de paiements ni accepter d'encaissements lorsque l'origine ou la destination des fonds est inconnue ou que le bénéficiaire final des fonds n'est pas clairement identifié.
- Comparer les opérations dont les méthodes de règlement sont inhabituelles ou dans lesquelles des personnes ou organisations inhabituelles sont impliquées.
- Accorder une attention particulière aux encaissements ou paiements en provenance ou à destination de paradis fiscaux.
- Accorder une attention particulière aux paiements destinés aux personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions publiques importantes.
- Vérifier que les instructions relatives à tous les encaissements et paiements à des tiers sont conformes et, en particulier, que tous les contrôles susmentionnés ont été effectués.

## CONTEXTE

## CLIENTS

ARAVEN est une entreprise à forte projection internationale. **Notre mission consiste à rechercher en permanence la satisfaction de nos clients, grâce à une excellente proposition d'innovation, de qualité, de prix et de design.** C'est ce qui nous motive au quotidien.

## Relation client

La relation avec les clients doit respecter les lois en vigueur. En ce sens, si nous déterminons qu'un client est impliqué dans des actes illégaux ou contraires à l'éthique, nous mettrons directement fin à notre relation.

Nous devons traiter tous nos clients de manière juste, appropriée et conforme à toutes les lois sur la concurrence applicables, et nous ne devons pas tirer d'avantages indus de notre position sur le marché avec aucun de nos produits ou services. La vente d'un même produit à des prix différents à des clients situés dans des lieux similaires doit être justifiée par un motif commercial légitime, tel qu'une différence de coût ou la participation à un appel d'offres.

Il faudra éviter la relation d'exclusivité avec un client qui pourrait mener à des liens personnels excessifs ou restreindre l'accès dudit client à d'autres membres ou canaux de l'organisation.

Les membres d'ARAVEN informeront les clients de toute relation économique ou autre qui pourrait impliquer un conflit d'intérêts avec eux, en adoptant les mesures nécessaires pour éviter que cela impacte la relation du client avec l'organisation.

## Engagements et promesses

Nos engagements envers nos clients, que ce soit verbalement ou par écrit, ne doivent inclure que ce que nous sommes en mesure de faire de manière logique. Toutefois, des circonstances imprévues peuvent empêcher de respecter l'engagement pris. Le cas échéant, informez votre supérieur immédiat ainsi que le client.

## Transparence et intégrité de la communication

Les promotions et arguments de vente que nous utilisons chez ARAVEN ne contiennent pas de fausses informations à propos de la disponibilité, de la date de livraison ou de la qualité de nos produits et services ainsi que des conditions de vente et de paiement. Nous devons offrir nos produits et services de manière honnête et précise. Notre intention est de fournir à nos clients des informations complètes, transparentes, compréhensibles et exactes afin qu'ils puissent prendre des décisions autonomes et conscientes des intérêts en jeu, des alternatives et des conséquences pertinentes. Le recours à des pratiques trompeuses ou malhonnêtes constitue une violation de notre code de déontologie et ne sera pas toléré.

Il est interdit aux membres d'ARAVEN de recevoir de la part des clients tout type de rémunération ou de financement, ainsi que, de manière générale, d'accepter tout type de rémunération externe pour des services en lien avec l'activité même de l'employé.



*Notre caractère international signifie que nous sommes en contact avec différentes cultures et que lorsque nous concluons des accords, nous nous assurons de respecter les lois des différents pays où nous opérons.*

*Si vous faites des négociations au nom de l'entreprise, vous devez signaler toute information pertinente sur les intentions ou les faits de pratiques commerciales déloyales de tiers.*

## CONTEXTE

## FOURNISSEURS

L'établissement de relations de **confiance et de bénéfices mutuels avec les fournisseurs** a contribué au succès d'ARAVEN. C'est pourquoi **nous veillons à ce que nos relations avec les fournisseurs soient toujours gérées dans la transparence afin de garantir l'égalité des chances, le respect et l'intégrité.**



*Notre caractère international signifie que nous sommes en contact avec différentes cultures et que lorsque nous concluons des accords, nous nous assurons de respecter les lois des différents pays où nous opérons.*

*Si vous faites des négociations au nom de l'entreprise, vous devez signaler toute information pertinente sur les intentions ou les faits de pratiques commerciales déloyales de tiers.*

## Sélection des fournisseurs

Les processus de sélection des fournisseurs se caractérisent par la recherche du plus grand avantage concurrentiel et qualitatif pour ARAVEN, sans que cela porte atteinte à l'objectivité et à l'impartialité et en évitant tout conflit d'intérêts ou favoritisme lors de la sélection.

Tout secteur d'ARAVEN nécessitant un nouveau fournisseur doit tenir compte, au moment de sa sélection, des exigences minimales incluses dans le document ARAVEN Caractéristiques générales pour la sélection de nouveaux fournisseurs, disponible sur l'intranet de l'entreprise.

En outre, les engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise devront être respectés, en particulier l'engagement environnemental qu'ARAVEN exige de la part de ses fournisseurs.

## Relation avec les fournisseurs

ARAVEN soutient auprès de ses fournisseurs le respect des dispositions du présent code de déontologie et recommande à ces derniers de mener leurs activités conformément aux lois en vigueur.

Tous les fournisseurs travaillant avec ARAVEN doivent s'engager à respecter les droits humains et du travail de tous les employés. La violation de l'un de ces principes ne sera en aucun cas acceptable par ARAVEN.

## Engagements

L'un des principes qui nous animent chez ARAVEN est le respect des accords et engagements établis dans nos contrats.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle et industrielle. Par conséquent, le personnel ne pourra pas établir de relations commerciales avec des sous-traitants ou des fournisseurs n'étant pas dûment autorisés à utiliser ou à commercialiser des produits et services soumis au paiement des droits de propriété intellectuelle ou industrielle à des tiers et ne pouvant en prouver l'authenticité et la licéité.

## Transparence et intégrité de la communication

En règle générale, les membres d'ARAVEN ne peuvent pas accepter ni demander tout don, cadeau, récompense ou autre avantage matériel de quelque nature que ce soit. Ils seront soumis aux règles établies sur les récompenses et cadeaux.

Il est interdit aux membres d'ARAVEN de recevoir ou d'accepter de la part des fournisseurs tout type de rémunération ou de financement, ainsi que, de manière générale, d'accepter tout type de rémunération externe pour des services en lien avec l'activité même de l'employé.

## CONTEXTE

## CONCURRENCE

ARAVEN exporte ses produits vers de nombreux pays qui ont des lois et réglementations différentes en matière de libre concurrence, c'est pourquoi les membres d'ARAVEN doivent **s'assurer que toutes les activités de l'entreprise sont effectuées conformément aux lois et réglementations locales ainsi qu'aux politiques spécifiques de l'entreprise.**

## Informations commerciales ou de marché

La recherche d'informations commerciales ou de marché par les membres d'ARAVEN sera toujours effectuée conformément aux règles pouvant la régir.

Les membres d'ARAVEN rejeteront les informations sur la concurrence ayant été obtenues de manière inappropriée ou en violation de la confidentialité en vertu de laquelle leurs propriétaires légitimes les maintiennent.

Les membres d'ARAVEN éviteront également de diffuser des informations malveillantes ou fausses sur les concurrents de l'entreprise en général.

Les accords avec nos concurrents qui restreignent illégalement le libre-échange ne sont pas autorisés. Ces pratiques illégales et interdites peuvent, par exemple, inclure des accords tarifaires, des boycotts de groupes et la manipulation de l'offre.

Les membres d'ARAVEN doivent informer la Direction d'Araven, S.L.U de tout accord potentiel contraire à ce code.

Pour promouvoir sa mise en pratique et structurer la manière de résoudre les conflits éthiques, cette section établit les mécanismes d'administration du Code de Déontologie d'ARAVEN.

### **Canal de communication de demandes, suggestions et plaintes**

ARAVEN invite tous ses employés à signaler les violations présumées du présent code de déontologie. L'entreprise enquêtera minutieusement sur tout signalement et ne tolérera aucunes représailles pour des allégations ou des signalements effectués de bonne foi. Tous les membres d'ARAVEN doivent coopérer aux enquêtes internes sur les questions de déontologie. Les informations sur les cas signalés recevront une réponse professionnelle et confidentielle.

Nous sommes convaincus que la mise en place de canaux ouverts de communication des situations et des préoccupations de nos employés, sans crainte de conséquences négatives, est essentielle à la bonne application de notre code.

Les canaux de communication disponibles pour faire des suggestions, signaler des cas exemplaires qui soutiennent nos valeurs, exposer des doutes de nature juridique et/ou éthique ou dénoncer un comportement inapproprié au sein de l'organisation sont les suivants :

- Canal de plaintes/consultations
- Supérieur immédiat
- Service des ressources humaines

### **Système disciplinaire**

Les membres d'ARAVEN doivent respecter les principes de notre code de déontologie. Le non-respect de ses dispositions sera considéré comme une faute et la personne concernée pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

Les mesures disciplinaires peuvent aller de l'avertissement au licenciement, sans préjudice de toute action, obligation ou sanction résultant des lois en vigueur.

### **Structure administrative du Code de Déontologie ARAVEN**

L'administration du code de déontologie appartient à :

- Direction d'Araven, S.L.U.
- Service des systèmes de gestion intégrés

Leurs fonctions sont les suivantes :

- Promouvoir les valeurs et les comportements encouragés dans notre code de déontologie
- Constituer un organe consultatif
- Approuver les mesures correctives pour assurer une cohérence globale
- Répondre aux demandes du personnel
- Enquêter et documenter les cas
- Mettre à jour et modifier le code de déontologie

Chez ARAVEN, nous partageons tous les principes de notre organisation et nous nous engageons à les respecter et à les soutenir.



FOOD SAFETY INNOVATION

SYSTÈMES DE GESTION INTÉGRÉ

---

**ARAVEN S.L.U.** a **certifié** son Système de Management de la Qualité conformément à la norme ISO 9001:2015 avec le **champ d'application** suivant :

*“LE DESIGN, LE DÉVELOPPEMENT, LA GESTION DE LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS PLASTIQUES POUR LA CONSERVATION ET LA MANIPULATION DES ALIMENTS DANS LE SECTEUR DE L’HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION COMMERCIALE ”.*



**Applicabilité:** ARAVEN S.L.U. applique l'ensemble des exigences de la norme ISO 9001:2015 dans le périmètre indiqué ci-dessus.

**ARAVEN S.L.U.** a mis en place un **Système de Management Intégré** qui applique toutes les exigences du Système de Management de la Qualité selon la norme **ISO 9001:2015** et du Système de Management Environnemental selon la norme **ISO 14001:2015** aux activités du périmètre indiqué ci-dessus.



**Système de gestion de la qualité**



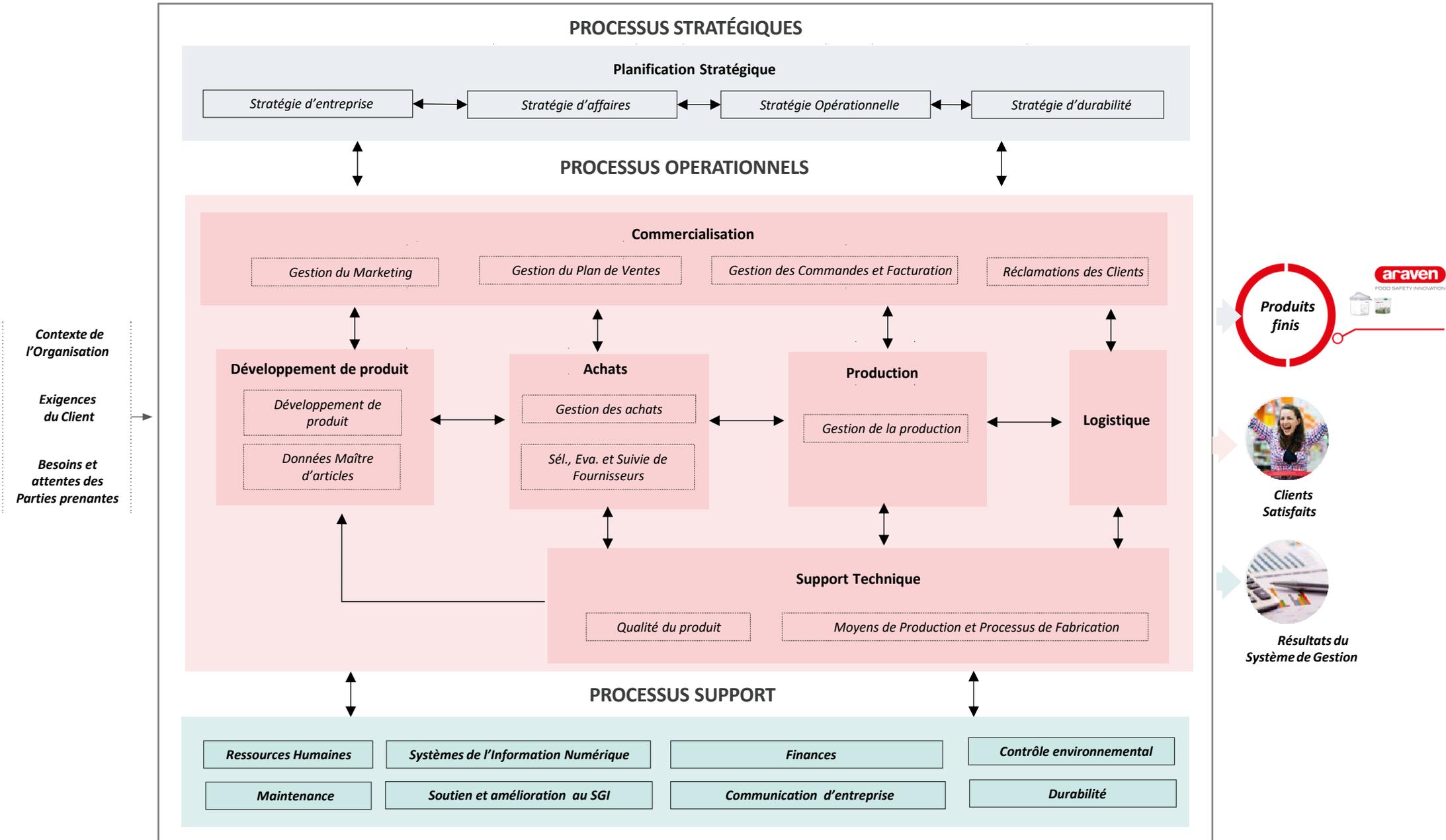
**Système de gestion de l'environnement**

ARAVEN S.L.U. gère à travers des processus et une méthodologie qui ont ne méthodologie qui a été promue à partir de la conviction de gérer toutes les activités réalisées, leurs interactions et la conformité alignée avec les règles reconnues mises en œuvre dans l'entreprise telles que ISO 9001:2015 et ISO 14011:2015.

Ci-après sont présentés les processus qu'ARAVEN S.L.U. a organisé dans le cadre de son Système de Gestion Intégré et leur séquence.

Nous distinguons:

- **Les processus stratégiques**, qui établissent la direction et la prise de décisions fondamentales pour l'objectif de l'organisation.
- **Les processus opérationnels**, qui sont directement liés à la réalisation du produit et/ou à la fourniture du service, depuis le contact initial avec le client ou la conception du produit jusqu'à la livraison finale.
- **Les processus support**, qui sont nécessaires à la conduite efficace de l'activité principale, fournissant des ressources ou un soutien aux processus opérationnels. Leurs résultats sont souvent des intrants pour d'autres processus.



Tous ces processus sont définis en termes de périmètre, de mesures, de points de contrôle et d'objectifs à atteindre et sont documentés dans la mesure où cela a été jugé nécessaire.



FOOD SAFETY INNOVATION

POLITIQUE DE QUALITÉ

---

La **mission** d'ARAVEN S.L.U. est de **proposer à nos clients des solutions innovantes** dans le secteur d'activité dans lesquels nous opérons, en ayant toujours à l'esprit le **développement durable**.

Notre **vision** est **d'être à la pointe de la technologie dans les secteurs dans lesquels nous travaillons**, tant au niveau national qu'international, l'innovation étant un pilier fondamental de croissance.

Notre stratégie repose sur notre **Politique de Qualité** dont l'objectif principal est d'atteindre notre vision, d'assurer la **satisfaction de nos clients** et de trouver des solutions pour toutes les **parties prenantes**.

Pour ce faire, nous nous concentrons sur **l'analyse du contexte** et **des besoins de toutes les parties prenantes** qui nous aident à déterminer nos objectifs annuels. À partir de là, nous gérons les **risques et les opportunités** en agissant de manière proactive et nous relevons **les défis des changements**, y faisant face avec souplesse et confiance.

Nous **nous concentrons sur les processus** et **l'amélioration continue**, ce qui nous permet d'accroître l'efficacité du système de gestion et la qualité de nos produits et services. Nous avons mis en place des contrôles nécessaires sur les intrants, le processus lui-même et ses extrants. Nous **déterminons et mettons à jour les objectifs** pour chaque domaine, en prenant cette politique comme cadre de référence, fixant les responsabilités, établissant les critères d'action et allouant les ressources nécessaires afin d'atteindre les objectifs.

Nous sommes conscients de l'importance de l'avis du client et nous nous engageons spécifiquement à identifier, comprendre et respecter les demandes du client et les exigences légales et réglementaires applicables. Nous souhaitons identifier et prendre en compte les risques et les opportunités qui peuvent affecter la conformité des produits et des services tout en renforçant l'attention portée à la satisfaction du client.

Enfin, nous nous engageons à **revoir périodiquement cette politique de qualité**, à la communiquer à l'interne et à nos parties prenantes, à en assurer le respect et à la tenir à jour à tous les niveaux, en contrôlant régulièrement ses niveaux d'efficacité et de conformité.





FOOD SAFETY INNOVATION

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

Chez ARAVEN S.L.U. entreprise consacrée au **développement, à la production et à la commercialisation** de produits pour la conservation et la manipulation des aliments **dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration** nous sommes conscients de l'importance du **développement durable** en minimisant l'impact environnemental lié à notre activité.

Dans ce cadre, tous nos collaborateurs sont impliqués et nos principes fondamentaux sont :

- Respecter les **exigences** établies dans chacune des tâches que nous réalisons, y compris les exigences légales et réglementaires, en les coordonnant avec celles de nos clients et fournisseurs.
- S'engager à **prévenir la pollution et l'impact sur l'environnement**, en gérant de manière adéquate les aspects environnementaux dérivés de nos processus et activités.
- **Réduire** la consommation dans les processus, la production d'émissions et de déchets à gérer et à recycler.
- Promouvoir notre engagement environnemental auprès de nos **fournisseurs et clients** afin de les associer à cette démarche.
- **Améliorer continuellement la performance** de nos activités pour un impact moindre sur l'environnement.
- **Intégrer la gestion de l'environnement** dans nos activités quotidiennes, en veillant à ce que les questions environnementales soient traitées, tout en fournissant des produits et des services de qualité à nos clients.
- Faire participer de manière proactive **l'ensemble du personnel** au respect des points ci-dessus et à la gestion de la valeur environnementale des activités, en le sensibilisant aux bonnes pratiques environnementales et sociales.

Le respect de cette politique environnementale est la responsabilité de tous, elle bénéficie du soutien total de la direction générale et sa réalisation satisfaisante est considérée comme un objectif prioritaire.





FOOD SAFETY INNOVATION

---

[www.araven.com](http://www.araven.com)



@aravenhoreca